

DEPARTEMENT DU  
PUY DE DOME

ARRONDISSEMENT DE  
CLERMONT-FERRAND



**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUIN 2023**  
**N° 2023.06.05 bis**

Conseillers en exercice	<b>33</b>	<b>L'an deux mille vingt trois, le six juin à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de BEAUMONT s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, après convocation légale du mercredi 31 mai 2023, sous la présidence de M. Jean-Paul CUZIN, Maire.</b>
Présents	<b>31</b>	
Absents représentés	<b>2</b>	
Absents non représentés	<b>0</b>	

**Étaient présents :**

Jean-Paul CUZIN, Patrick NEHEMIE, Nadine DAMBRUN, Christian DURANTIN, Christine LECHEVALLIER, Guy PICARLE, Martine MÉZONNET, Michel PRÉAU, Yaëlle MATHIEU-PÉGART, Hervé GRANDJEAN, Valérie BERTHÉOL, Philippe ROCHETTE, Aïcha GASSER, Béatrice STABAT-ROUSSET, Francis GAUMY, Josiane MARION, Jean-François VIGUÈS, Françoise MASSOUBRE, Vivien GOURBEYRE, Aurélien BAZIN, Olivier DEVISE, François ULRICH, Hélène VEILHAN, Dominique MOLLE, Marie-Laure LANCIAUX, Jean-Pierre COGNERAS, Alain DUMEIL, Damien MARTIN, Josiane BOHATIER, Aline FAYE, Jean-François MAUME

**Absents représentés :**

Cristina MESLET représentée par Nadine DAMBRUN  
Damien PESSOT représenté par Hervé GRANDJEAN

*Josiane MARION a été nommée secrétaire de séance.*

## CREATION D'UNE ZONE A FAIBLES EMISSIONS CLERMONTOISE CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES

**(Annule et remplace la délibération n°2023.06.05 du 6 juin 2023 suite à une erreur matérielle)**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2213-4-1 ;

**Vu** la délibération du Conseil métropolitain n° DEL20220930\_048 relative à la création d'une zone à faibles émissions mobilité (ZFE-M), en date du 30 septembre 2022 ;

**Vu** le dossier de présentation relatif à la création de la ZFE transmis par la Métropole de Clermont-Ferrand en date du 13 avril 2023 invitant les communes à se prononcer sur le premier jalon ZFE-M ;

**Considérant** l'article R.2213-1-0-1 du Code Général des collectivités Territorial relatif à la création d'une zone de circulation restreinte ;

**Considérant** que la Métropole de Clermont-Ferrand sollicite l'avis de la Commune sur la création de la Zone à Faibles Émissions sur la commune de Clermont-Ferrand ;

**Considérant** la nécessité de créer la zone de faibles émissions afin d'améliorer la qualité de l'air et de diminuer le nombre de personnes exposées à des concentrations supérieures à la valeur limite pour le dioxyde d'azote, les particules fines et l'ozone troposphérique ;

**Considérant** l'avis de la commission Cadre de Vie et Environnement en date du 16 mai 2023 ;

**Le Conseil Municipal après avoir délibéré à la majorité par 18 Abstentions, 14 Voix Pour et Une non participation au vote de Mme Dominique Molle :**

- **DONNE UN AVIS** sur le projet de Zone à Faibles Émissions Clermontoise tel que défini dans le dossier de présentation.

Pour le Maire et par délégation,  
Le Premier Adjoint,

Patrick NEHEMIE

